

# PLAN D'ACTION MÉTROPOLITAIN POUR LE LOGEMENT SOCIAL ET ABORDABLE, 2015-2020 SOMMAIRE



Communauté métropolitaine  
de Montréal

ISBN 978-2-924076-39-2 (PDF)

ISBN 978-2-924076-38-5

Dépôt légal : juin 2015

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

 /cmm\_info

 /CommunauteMetropolitaineDeMontreal



La version intégrale du *Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2015–2020* peut être consultée au [www.cmm.qc.ca](http://www.cmm.qc.ca).

Credit photo : Denis Tremblay/Bâtir son quartier

# La Communauté métropolitaine de Montréal

Créée en 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, soit près de 3,9 millions de personnes réparties sur un territoire de plus de 4 360 km<sup>2</sup>.

## Compétences

La Communauté exerce des compétences stratégiques à l'échelle du Grand Montréal. Ses principaux champs d'intervention sont :

- l'aménagement du territoire;
- le développement économique;
- le développement artistique ou culturel;
- le logement social;
- les équipements, infrastructures, services et activités à caractère métropolitain;
- le transport en commun et le réseau artériel métropolitain;
- la planification de la gestion des matières résiduelles;
- l'assainissement de l'atmosphère;
- l'assainissement des eaux.

Elle intervient également dans la protection et la mise en valeur des espaces bleus et verts et produit des outils d'information en matière de géomatique.

## Mission

Planifier, coordonner et financer les compétences stratégiques qui façonnent le territoire et le développement de la région.

## Vision

Mettre le cap sur le monde et bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable.

## Objectif

Rejoindre le peloton de tête des dix meilleures régions nord-américaines en développant des projets rassembleurs qui suscitent l'adhésion des élus, des citoyens et de la société civile.

# Mot du président de la Communauté et de la présidente de la commission du logement social



Denis Coderre



Suzanne Dansereau

C'est avec grand plaisir que nous vous présentons le *Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2015-2020* (PAMLSA).

Ce plan d'action métropolitain est le fruit d'un travail de consultation et de concertation mené par la commission du logement social, à l'automne 2014. Dans le cadre de cette consultation, les 82 municipalités et les 42 offices d'habitation du territoire ont été sollicités, ainsi que des représentants québécois et régionaux d'organismes partenaires du logement social et abordable. Au terme de cette démarche, le PAMLSA, 2015-2020 propose une vision métropolitaine rassembleuse.

Ce plan succède au PAMLSA, 2009-2013. Il est l'occasion pour la Communauté de réaffirmer son engagement envers le développement du logement social et abordable et d'établir une nouvelle feuille de route pour les cinq prochaines années.

Ce plan a été développé avec une attention particulière pour favoriser une synergie avec le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD). En ce sens, plusieurs actions ont été élaborées spécifiquement pour le maintien et le développement du logement social dans les aires TOD (*Transit-Oriented Development*), quartiers où le PMAD prévoit orienter minimalement 40 % de la croissance des ménages.

Le PAMLSA, 2015-2020 a été élaboré dans un contexte difficile. D'un côté, de nombreux ménages connaissent encore d'importantes difficultés à se loger malgré les efforts consentis et de l'autre, une grande incertitude entoure l'implication financière des gouvernements du Canada et du Québec en matière de logement social. Le nouveau plan d'action métropolitain est l'occasion de réitérer l'importance du rôle de chacun des acteurs en tant que maillon de la chaîne de solidarité. Le succès d'un plan métropolitain est tributaire de l'engagement de chacun des partenaires. Heureusement, l'implication de nombreux partenaires ne se dément pas et l'inauguration de nouveaux projets, le développement d'initiatives de soutien communautaire ainsi que l'aboutissement de projets de rénovation de HLM constituent une grande source de motivation et nous incitent à poursuivre nos efforts.

Si les solutions proposées dans le PAMLSA, 2015-2020 sont taillées sur mesure pour le Grand Montréal, l'objectif de garantir à tous un logement convenable est quant à lui partagé par plusieurs pays ainsi que par de nombreuses régions métropolitaines et villes dans le monde. La Communauté a souscrit à cet objectif dans sa Vision 2025 et dans ses orientations en matière de logement social et abordable. Plus récemment, elle a initié, sous l'égide d'ONU-Habitat, la mise en place d'un Réseau des aires métropolitaines des Amériques (RAMA) afin d'enrichir les réflexions et de renforcer les moyens d'interventions en matière de logement social et abordable notamment.

Ce plan d'action est une invitation à tous les acteurs à unir leurs efforts et à travailler de concert afin de faire reculer la pauvreté dans le Grand Montréal. L'engagement de tous les paliers de gouvernement et de tous les partenaires communautaires est essentiel. C'est en améliorant les conditions de logement des plus démunis, en redonnant un toit, la sécurité et la dignité aux personnes en situation d'itinérance que nous assurerons une meilleure qualité de vie pour l'ensemble des citoyens et citoyennes du Grand Montréal.



**Denis Coderre**  
Maire de Montréal et  
président de la Communauté



**Suzanne Dansereau**  
Mairesse de Contrecoeur et  
présidente de la commission du logement social

# La CMM et le logement social et abordable : un nouveau plan d'action mobilisateur

## La Communauté renouvelle son engagement

Le bilan positif de la mise en œuvre du *Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2009-2013* (PAMLSA) a milité en faveur de l'élaboration d'un nouveau plan d'action métropolitain pour la période 2015-2020.

Avec ce plan, la Communauté indique qu'elle continuera à jouer un rôle important en matière de financement et qu'elle travaillera à renforcer la planification et la coordination des actions à l'échelle métropolitaine afin de faciliter le développement du logement social et abordable sur son territoire dans une perspective de développement durable.

## Un plan qui vise trois objectifs mobilisateurs

Le plan d'action 2015-2020 identifie trois objectifs en lien avec les compétences de la Communauté : le financement du logement social, l'aménagement du territoire et la coordination des actions des différents acteurs agissant à l'échelle métropolitaine :

1. Assurer le financement de programmes visant la pérennité et le développement du logement social et abordable.
2. Faire du développement du logement social et abordable un des pivots d'un Grand Montréal attractif, compétitif et durable.
3. Atteindre une plus grande cohésion métropolitaine dans les interventions en logement social et abordable.

## Un effort collectif qui se poursuit depuis 2001

Depuis la création de la Communauté en 2001, le financement du logement social et abordable est assuré à l'échelle métropolitaine. L'ensemble des 82 municipalités du Grand Montréal participe, en vertu d'un principe d'équité, au Fonds du logement social de la Communauté selon leur potentiel fiscal respectif. Ce Fonds permet le remboursement de la contribution municipale versée dans le cadre des HLM publics, des logements sociaux gérés par la Corporation d'habitation Jeanne-Mance (CHJM), du programme de Supplément au loyer et des projets AccèsLogis.

## Des investissements importants pour le Grand Montréal

Entre 2001 et 2013, la Communauté a ainsi remboursé 220,5 M\$, aux 42 offices d'habitation (OH) du Grand Montréal pour les 27 000 HLM publics et les quelque 11 000 Suppléments au loyer, ainsi qu'à la CHJM qui assume la gestion de 788 logements sociaux. En remboursant 233 M\$ aux municipalités participantes, la Communauté a également contribué à la réalisation de près de 16 000 unités de logements en coopératives ou OBNL d'habitation. La Communauté consacre, selon les années, de 30 % à 50 % de son budget au logement social et abordable, ce qui représente, depuis 2001, des investissements de plus de 450 M\$.

## Le logement social à la CMM : un travail qui se poursuit depuis 2001

### Des besoins toujours importants

Malgré les efforts consentis, le Grand Montréal compte encore, selon les données les plus récentes, près de 230 000 ménages locataires à faible revenu qui consacrent 30 % et plus de leur revenu à se loger. De ce nombre, 135 500 ménages connaissent une situation encore plus dramatique, car ils consacrent plus de 50 % de leur revenu au loyer, ce qui leur pose de sérieux problèmes en termes d'accessibilité financière au logement.

### Un plan qui reflète les besoins et les préoccupations exprimés par les acteurs du milieu

Le PAMLSA, 2015-2020 est le fruit de plusieurs mois de travaux et de consultations menés par la commission du logement social de la Communauté. Ces consultations, qui se sont tenues à l'automne 2014, ont permis de bonifier, à plusieurs égards, le projet de PAMLSA, 2015-2020 et de développer un plan d'action rassembleur.

L'ensemble des municipalités et des offices d'habitation du Grand Montréal, ainsi que plusieurs partenaires et organismes communautaires impliqués dans le dossier du logement social et abordable, y ont été conviés.

2001	Création de la Communauté métropolitaine de Montréal
2002	Création du Fonds du logement social
2003	Adoption de la Vision 2025
2005	Adoption des <i>Orientations de la Communauté métropolitaine de Montréal en matière de logement social et abordable</i>
2007 2008	Séances de consultation sur le projet de <i>Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2009-2013</i> (PAMLSA)
2008	Adoption du PAMLSA, 2009-2013
2009	Séances de consultation sur le programme AccèsLogis; Adoption du rapport de consultation : <i>Solutions pour faciliter la réalisation de projets AccèsLogis sur le territoire du Grand Montréal</i>
2011	Mise en ligne du tableau de bord du PAMLSA, 2009-2013
2012	Lancement de deux répertoires des bonnes pratiques : – <i>Le rôle des municipalités dans le développement du logement social et abordable</i> – <i>Le soutien communautaire et l'aide à la personne en logement social et abordable</i>
2012	Entrée en vigueur du <i>Plan métropolitain d'aménagement et de développement</i>
2014	Publication du Bilan du PAMLSA, 2009-2013
2014	Séances de consultation sur le projet de <i>Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2015-2020</i> menées par la commission du logement social
2015	Adoption du PAMLSA, 2015-2020

# Les principes directeurs du PAMLSA, 2015-2020

Le PAMLSA, 2015-2020 s'appuie sur les principes directeurs suivants :

1. Satisfaire les besoins en habitation des personnes les plus démunies en leur assurant un toit convenant à leurs besoins, un logement de qualité et à coût abordable et, lorsque requis, des services de soutien communautaire et individuel.
2. Protéger le parc existant de logements sociaux et abordables tout en poursuivant son développement.

## Les objectifs poursuivis et les actions à mener

Le plan d'action s'articule autour de la poursuite de trois objectifs et se décline en 13 actions.

### **Objectif 1.**

#### Assurer le financement de programmes visant la pérennité et le développement du logement social et abordable

La Communauté soutient financièrement des programmes qui pallient les difficultés à se loger convenablement que rencontrent les plus démunis parmi les citoyens et les citoyennes du Grand Montréal. Par l'adoption du PAMLSA, 2015-2020, la Communauté réitère son engagement à soutenir financièrement ces programmes et à mener les actions suivantes :

**Action 1.** Poursuivre les remboursements aux municipalités et aux offices d'habitation qui participent aux programmes d'Habitations à loyer modique, de Supplément au loyer et AccèsLogis.

**Action 2.** Œuvrer pour que le gouvernement du Canada s'engage financièrement à assurer la pérennité du parc de logements sociaux et abordables existant et son développement ainsi que le maintien des différentes formes de suppléments au loyer.

**Action 3.** Rembourser aux offices d'habitation du Grand Montréal la contribution à la charge des municipalités découlant des investissements consentis aux habitations à loyer modique dans le cadre de travaux de rénovation, amélioration et modernisation, mais également de travaux de régénération.

**Action 4.** S'assurer que les programmes, et plus particulièrement le programme AccèsLogis, permettent de réaliser des projets de qualité sur tout le territoire du Grand Montréal.

**Action 5.** Dans le respect des responsabilités de la CMM, appuyer les initiatives en soutien communautaire et individuel destinées aux locataires vivant dans des habitations à loyer modique, des coopératives ou des organismes à but non lucratif d'habitation ou bénéficiant d'un Supplément au loyer.

**Action 6.** Faire de la lutte à l'itinérance une priorité métropolitaine.



3. Privilégier le recours à un bouquet de mesures et renforcer le continuum des solutions résidentielles susceptibles de satisfaire les besoins multiples et changeants de la population.
4. Intervenir dans une optique de développement durable.

### Objectif 2.

## Faire du développement du logement social et abordable un des pivots d'un Grand Montréal attractif, compétitif et durable

Le PAMLSA, 2015-2020 a été développé avec une attention particulière pour favoriser une synergie avec le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD). Plusieurs actions ont été élaborées spécifiquement afin de favoriser le maintien et le développement du logement social dans les quartiers de type TOD (*Transit-Oriented Development*) où le PMAD prévoit orienter minimalement 40 % de la croissance des ménages.

**Action 7.** Identifier et mettre en œuvre une stratégie assurant la pérennité et le développement de logements sociaux et abordables dans les aires TOD et le long des corridors de transport en commun.

**Action 8.** Analyser la situation de l'inadéquation spatiale entre les lieux de résidence et les lieux d'emploi dans le Grand Montréal et identifier des solutions pour en réduire les impacts négatifs sur les ménages à revenu faible et modeste.

**Action 9.** Favoriser l'acceptabilité sociale des logements sociaux et abordables.

### Objectif 3.

## Atteindre une plus grande cohésion métropolitaine dans les interventions en logement social et abordable

Avec la création de la CMM, la région métropolitaine dispose d'une instance supramunicipale non seulement active en matière de financement, de planification et de coordination mais constituant également un espace de concertation. Cette concertation renforcée vise notamment à s'assurer que les municipalités tirent le meilleur parti des actions des gouvernements supérieurs, mais également que les citoyens et les citoyennes ayant des difficultés à se loger accèdent plus aisément aux solutions disponibles.

**Action 10.** Faire des représentations auprès de la Société d'habitation du Québec afin que les municipalités du Grand Montréal puissent mieux planifier le développement du logement social et abordable sur leur territoire et maintenir une expertise en cette matière.

**Action 11.** Soutenir les initiatives existantes de traitement régionalisé des demandes d'admission pour une habitation à loyer modique ou un programme de Supplément au loyer et favoriser l'éclosion de nouvelles initiatives.

**Action 12.** Créer un portail Web sur l'offre de logements sociaux et abordables.

**Action 13.** Poursuivre la mise à jour et la diffusion de différentes études et statistiques sur le logement social et abordable et autres sujets connexes.

# Les invitations aux partenaires des différents paliers gouvernementaux

Enfin, le PAMLSA, 2015-2020 comprend une série d'invitations aux partenaires gouvernementaux (fédéral, provincial et municipal). Le logement social et abordable étant une compétence partagée, leur engagement quant au maintien et au développement du parc est essentiel.

## La Communauté invite le gouvernement du Canada à :

**Canada-1.** Assurer, à long terme, les investissements nécessaires dans le programme d'Habitations à loyer modique afin de préserver leur vocation sociale, leur niveau d'abordabilité (25 % des revenus des locataires), la qualité des immeubles ainsi que les interventions de soutien communautaire et individuel essentielles aux locataires.

**Canada-2.** Attribuer les montants dégagés par la fin des remboursements hypothécaires des habitations à loyer modique au soutien des ménages à faible revenu ayant de la difficulté à se loger.

**Canada-3.** Renouveler les ententes de financement de longue durée dans le programme de Supplément au loyer.

**Canada-4.** S'assurer que le parc des coopératives et des organismes à but non lucratif d'habitation financé avant 1997 soit préservé, en maintenant sa vocation sociale, et que les ménages à faible revenu qui y résident ne soient pas confrontés à des hausses de loyer compromettant l'abordabilité.

**Canada-5.** Renouveler ses investissements en matière de lutte contre l'itinérance, et ce, dans le respect d'une approche généraliste et communautaire avec des priorités identifiées localement.

**Canada-6.** Se réengager dans la cueillette de données, notamment par le biais du retour au questionnaire détaillé du recensement et par la réinstauration de son caractère obligatoire, ainsi que dans la réalisation d'analyses et d'études et de leur diffusion.

## La Communauté invite le gouvernement du Québec à :

**Québec-1.** Garantir la pérennité des programmes de logements sociaux et abordables correspondant aux besoins de la population du Grand Montréal et leur financement sur une base pluriannuelle.

**Québec-2.** Rétablir un niveau adéquat de financement de l'ensemble des programmes et assurer leur indexation sur une base régulière.

**Québec-3.** Accompagner activement la Communauté dans la mise en œuvre de mesures concrètes permettant de développer des logements sociaux et abordables dans les aires TOD.

**Québec-4.** Participer aux travaux de la Table SHQ-CMM.

**Québec-5.** Adopter rapidement la *Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme* permettant aux municipalités d'adopter une réglementation rendant obligatoire l'inclusion du logement social et abordable.

**Québec-6.** Établir et maintenir des relations entre les réseaux de la santé et de l'habitation et si nécessaire les améliorer afin qu'elles soient mutuellement satisfaisantes; ces relations doivent permettre de développer des solutions concrètes pour loger les personnes éprouvant d'importants besoins en matière de soutien communautaire ou en services personnels visant le maintien à domicile.

**Québec-7.** Considérer la création de nouveaux programmes ciblant les populations qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité des programmes existants, en s'assurant que ce développement se fasse en comptant sur une enveloppe budgétaire supplémentaire et, en aucun cas, au détriment des programmes existants.

**Québec-8.** Refinancer les programmes de subventions à la rénovation du parc locatif abordable privé et communautaire qui garantissent le maintien dans les lieux des locataires et le coût abordable du logement, avec un accent sur le développement durable.

**Québec-9.** Maintenir son engagement en matière de lutte à l'itinérance et assurer la réalisation des 500 unités prévues au Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020, notamment en s'assurant que les coûts maximums de réalisation admissibles permettent leur réalisation, et en bonifiant la programmation annuelle afin que ces unités réservées s'ajoutent à celles déjà octroyées annuellement.

**Québec-10.** Accorder aux municipalités plus de pouvoirs en matière de lutte à l'insalubrité et en matière de respect des normes de sécurité.

## La Communauté invite les municipalités du Grand Montréal à :

**Municipalités-1.** Favoriser une offre diversifiée de logements qui assure un continuum de solutions résidentielles répondant aux besoins de leur population, notamment en développant des stratégies adaptées à leur milieu et en participant aux différents programmes de la Société d'habitation du Québec afin d'accroître l'offre de logements sociaux et abordables.

**Municipalités-2.** Prendre en compte le logement social et abordable dans les stratégies de développement social, communautaire et économique.

**Municipalités-3.** Freiner l'érosion du parc locatif traditionnel abordable sur leur territoire, par exemple en limitant la conversion en condominiums.

**Municipalités-4.** Contribuer activement à la lutte à l'itinérance sur leur territoire.

**Municipalités-5.** Intervenir pour que les normes existantes en matière de salubrité et de sécurité du parc locatif soient respectées.

**Municipalités-6.** Poursuivre leur participation aux travaux de la Table technique CMM-Municipalités en logement social.

**Municipalités-7.** Viser une intégration optimale des politiques, des plans et des stratégies avec le *Plan métropolitain pour le logement social et abordable, 2015-2020*.

**Municipalités-8.** Collaborer avec la Communauté à la mise en place d'une stratégie de maintien et de développement de logements sociaux et abordables dans les aires TOD et le long des corridors de transport en commun.

# La situation du logement social et abordable : faits saillants

Le PAMLSA, 2015-2020 s'appuie sur un solide diagnostic de la situation du logement social et abordable dans le Grand Montréal et celui-ci est construit sur les données les plus récentes disponibles. Les principaux éléments sont résumés ci-dessous :

## La population du Grand Montréal

### **Des ménages économiquement vulnérables**

Avec 392 700 ménages sous les seuils de faible revenu, le Grand Montréal compte une plus forte proportion de ménages économiquement vulnérables qu'ailleurs au Québec.

### **Une région à forte immigration**

Près du quart de la population de la région est issu de l'immigration internationale : l'immigration est le principal moteur de croissance démographique du Grand Montréal et une variable clé dans la demande de logements locatifs.

### **Une croissance sous le signe du vieillissement**

La cohorte des 65 ans et plus est celle qui a connu la plus forte croissance démographique au cours des dernières années (+12,6 %), passant de 482 200 personnes en 2006 à 545 800 personnes en 2011.

### **Une augmentation de la population présentant des incapacités**

Le tiers (33,3 %) de la population québécoise de 15 ans et plus présente une incapacité. La population avec des limitations fonctionnelles est souvent défavorisée économiquement que la population sans limitation, ce qui augmente encore les défis qu'elle rencontre à se loger. Avec le vieillissement de la population, le nombre de personnes présentant des limitations fonctionnelles est appelé à augmenter au cours des prochaines années dans la région.

## Le marché du logement locatif

### **Près de la moitié (45,3 %) des ménages du Grand Montréal sont locataires**

Le Grand Montréal est la cinquième grande région métropolitaine nord-américaine à présenter la plus forte proportion de ménages locataires.

### **Une diminution des mises en chantier de logements locatifs**

Les mises en chantier de logements locatifs ont diminué entre 2005 et 2012. Malgré une légère reprise en 2012-2013, une pénurie de logements disponibles à la location persiste dans plusieurs secteurs de la région.

### **Un coût du loyer qui augmente plus rapidement que les revenus des locataires**

Le revenu médian après impôt des locataires a augmenté de 27,6 % entre 2001 et 2011, alors que la croissance des loyers a été plus forte, soit 35,1 %.

## Les besoins insatisfaits

### **Des ménages locataires demeurant dans des logements de mauvaise qualité ou vivant en situation de surpeuplement**

En 2011, quelque 61 500 logements locatifs du Grand Montréal nécessitaient des réparations majeures, soit 8,7 % du parc de logements locatifs du Grand Montréal et environ 75 000 ménages locataires de la région vivaient en situation de surpeuplement.

### **Plus de 28 000 ménages sur les listes d'attente des OH**

En 2014, plus de 28 000 ménages en attente d'un logement HLM ou PSL sont inscrits sur la liste d'attente de l'un ou l'autre des 42 OH du Grand Montréal. Certains peuvent attendre de très longues années avant d'obtenir un logement.

### **Près de 230 000 ménages locataires à faible revenu ont des taux d'effort trop importants**

En 2011, 277 400 ménages locataires du Grand Montréal, soit un ménage locataire sur trois, consacrait 30 % et plus de leur revenu au loyer brut, et de ceux-ci, 228 100 étaient à faible revenu. Plus encore, parmi les 228 100 ménages locataires à faible revenu de la région qui connaissent des problèmes d'accessibilité financière au logement, plus de la moitié, soit 135 500 ménages, consacrent plus de 50 % de leur revenu au loyer.

### **La problématique de l'accessibilité financière au logement selon le sexe : les femmes monoparentales et les femmes de 65 ans et plus parmi les plus touchées**

Parmi les 25 960 ménages locataires monoparentaux ayant des problèmes d'abordabilité du logement, 85,7 % sont dirigés par des femmes. Près de la moitié (46,0 %) des ménages locataires ayant une femme de 65 ans et plus à leur tête ont des problèmes d'abordabilité contre le quart (24,8 %) des ménages locataires ayant un homme de 65 ans et plus à leur tête.

## L'itinérance

### **L'itinérance, une problématique métropolitaine**

Dans le Grand Montréal comme dans la plupart des grandes régions métropolitaines, l'itinérance fait partie de la réalité. Bien que l'itinérance soit plus présente au cœur de l'agglomération de Montréal, chacune des cinq régions administratives qui composent en tout ou en partie le Grand Montréal a sur son territoire des ressources d'hébergement d'urgence (RHU) qui offrent des lits d'urgence à des personnes sans abri.

### **Un phénomène qui ne se limite plus qu'aux hommes**

Pour la période 2013-2014, les femmes représentaient 10,9 % des personnes ayant passé une nuitée en lit d'urgence dans une RHU de la région de Montréal. Dans les autres régions administratives du Grand Montréal, cette proportion oscille entre 7,3 % en Montérégie et 23,4 % à Laval.

### **L'itinérance chez les Autochtones et la population immigrante : un phénomène en croissance**

La problématique de l'itinérance toucherait particulièrement la communauté inuite qui, bien qu'elle ne représente qu'environ 10 % de la population autochtone de Montréal, compterait pour 45 % de la population itinérante autochtone. En 2013-2014, plus du tiers (36,8 %) de la clientèle de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes de Montréal étaient nées à l'extérieur du Canada.



Crédits photos page couverture

---

Photo 1 : François Leclerc/CHJM

Photo 2 : OMH de Longueuil

Photo 3 : Denis Tremblay/Bâtir son quartier

Photo 4 : CMM

Photo 5 : Rad Gagnon

Crédits photos dernière de couverture

---

Photos 1, 2 et 5 : CMM

Photo 3 : Denis Tremblay/Bâtir son quartier

Photo 4 : François Leclerc/CHJM





1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400  
Montréal (Québec) H3A 3L6  
Téléphone : 514 350-2550 Télécopieur : 514 350-2599  
[www.cmm.qc.ca](http://www.cmm.qc.ca)



Communauté métropolitaine  
de Montréal